

DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0-0

Séance du 16 février 2024

0-0-0-0-0-0

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures trente, le
En exercice : 11 Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
Présents : 7 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.
Votants : 8

Date de la convocation :
09 février 2024

Présents : M. Dominique GAMICHON, M. Francis COLLET., M. Florian LUTZ, Mme
Marine ROSSI, M. Olivier PETITJEAN, M Philippe CRINDAL, Mme Céline
DALLEMAGNE

Absents : M. Francis LITWIN, M. Norbert-Gérald PITIOT, Mme Jennifer VAIRELLES.

Absents excusés ; Mme Karine MAUVAIS donne pouvoir à
M. Dominique GAMICHON

Date d'affichage :
09 février 2024

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR ECUVILLON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire
un échange de terrain avec l'indivision ECUVILLON Pierre, pour
l'élargissement du chemin et la déviation de la ruelle Cornu.

Pour effectuer ces travaux il faut d'abord se rendre acquéreur d'une partie de
cette parcelle ZH 22 soit environ 1670 m² (sur toute la largeur du chemin
5 m x 69 m et un carré de 36.50 m x 36.50 m).
Nous devons donc faire appel à un Géomètre pour le bornage de la parcelle.

La Mairie échange la parcelle ZS 60 de superficie 6240 m² situé route de
Rilly Sainte Syre, contre une partie de la parcelle ZH22 d'environ 1670 m² à
l'indivision ECUVILLON Pierre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** l'échange du terrain communal contre celui de l'indivision
ECUVILLON Pierre
- **Autorise** Le Maire à signer les documents

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme,
à LES GRANDES CHAPELLES, le 16 FEVRIER 2024
Le Maire,

